

et l'évêque de Trèves, Hommer, qui n'osent ni désavouer leur clergé ni déplaire au gouvernement s'efforcent à la fois de déconseiller une résistance trop voyante et de prévenir les rigueurs gouvernementales, et finalement décident de s'adresser à Rome pour avoir des instructions. Dans sa réponse Pie VIII maintient la tradition romaine.<sup>1)</sup> impose donc aux curés d'exiger l'engagement préalable d'élever les enfants dans la religion catholique ; en cas de refus, et dans des circonstances exceptionnelles seulement, ils se borneront à l'assistance passive, sans donner de bénédiction. Le cabinet de Berlin se résigne à accepter la décision pontificale, quitte à lui faire donner une interprétation aussi large que possible. A la suite de négociations prolongées Spiegel se prête à couvrir la manœuvre de son autorité ; il en sort la « convention secrète » de 1834 d'après laquelle l'assistance passive devient une exception pour des cas très rares, et seulement quand les futurs époux agiront *par mépris* des lois de l'Eglise. Les évêques suffragants de Trèves, de Munster, de Paderborn adhèrent à leur tour à la convention contraire à l'esprit du bref de 1830. « Certes, écrit Laurent en 1837, à l'exception de l'apostasie formelle, il est impossible à un catholique d'aller plus loin en fait de concessions envers l'hérésie que ne sont allés ici les Evêques. » Il définit les articles de la convention « comme nuls, de toute nullité possible n'étant pas seulement contraires au bref pontifical mais au droit divin et naturel même, comme entreprenant de rompre la liaison du pasteur avec ses brebis et de changer jusqu'au for intime de la conscience. »<sup>2)</sup>

La tactique dilatoire de Spiegel s'inspire probablement du souci de préserver l'Eglise rhénane d'une ingérence du pouvoir protestant, mais aussi de considérations fébronniennes. Successeur de Dalberg, primat d'Allemagne par la grâce de Napoléon, il n'en partage pas l'idée d'une église nationale allemande mais reste très réservé à l'égard de la juridiction du pape. En 1825 il avait violemment critiqué la correspondance directe du clergé avec Rome. Il est en querelle avec quelques prêtres de son diocèse appartenant au parti romain, comme l'érudit Binterim, curé de Bilk (Düsseldorf) qu'il soupçonne d'envoyer des rapports à l'internonce de Bruxelles, le vicaire général Fonck, à Aix-la-Chapelle, et le curé Nellessen.<sup>3)</sup> Pour parer aux attaques de ce parti, il sourit aux hermésiens, les installe aux postes influents et leur

---

<sup>1)</sup> Bref *Litteris altero* du 25 mars 1830.

<sup>2)</sup> Journ. hist. et litt. de Liège, mai 1837.

<sup>3)</sup> Anton-Joseph Binterim, né en 1779, mort en 1855, a été le correspondant également de Laurent. Connu par ses ouvrages sur l'histoire des conciles et le droit canon, il a exercé une grande influence sur la formation de l'opinion catholique rhénane.

Nellessen, né à Aix-la-Chapelle en 1783, curé de la paroisse St-Nicolas, mort en 1859. Sous le régime français il refusa toutes les offres qui lui furent faites par l'évêque Le Camus parce que ce dernier, nommé par Napoléon, n'avait pas été reconnu par le pape.